



**ORDRE DES AVOCATS**  
— CLERMONT-FERRAND —

**DOSSIER DE PRESSE**

## L'ORDRE DES AVOCATS DE CLERMONT-FERRAND

Avec **429 avocats inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, l'Ordre des Avocats de Clermont-Ferrand, est le **troisième barreau de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes** et 21<sup>ème</sup> barreau de France (sur 163 au total).

### **La nouvelle composition du Conseil de l'Ordre**

Le Conseil de l'Ordre est composé de 18 avocats élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans. Il est présidé par le Bâtonnier (dont le mandat est de deux ans).

**Actuellement, le bâtonnier élu pour 2017-2018 est Maître Maud VIAN.**

Le Conseil de l'Ordre de l'année 2018 se compose des membres suivants :

Olivier FRANCOIS, ancien bâtonnier

Henri ARSAC, ancien bâtonnier

Jean-Yves RESCHE

Anne-Frédérique VIGNOLLE

Josette DUPOUX

Frédéric DELAHAYE

Katia CHEMIN-NORMANDIN

Sophie VIGNANCOUR-de BARRUEL

Sandrine TIPLE

Marie-Christine SLIWA-BOISMENU

Anne LAURENT

Laurent RAUZIER

Renaud PORTEJOIE

Sophie BONICEL-BONNEFOI

Philippe GATIGNOL

Mouad AOUNIL

Antoine PORTAL – secrétaire

Ludovic PETITRENAUD

### **Ses missions**

Le Conseil de l'Ordre se réunit au moins une fois par mois pour traiter de toutes les questions concernant l'exercice de la profession d'avocat.

À Clermont-Ferrand, le barreau a trois fonctions principales :

- fonction réglementaire : il actualise le règlement intérieur du barreau ;
- fonction administrative : il valide l'inscription des avocats, leur omission, leurs spécialités, et définit les conditions d'exercice professionnel ;
- fonction financière : il fixe les budgets et les cotisations dues par chaque avocat.

# **CONFERENCE DE PRESSE DU 18 JANVIER 2018**

## **Chantiers de la justice**

### **1<sup>ère</sup> phase : Mobilisation du barreau depuis les démarches du printemps 2017 jusqu'à la manifestation du 15 décembre 2017 :**

- plus d'une dizaine d'entretiens avec les élus locaux, les parlementaires, les chefs de cour
  - une sensibilisation plus générale aux enjeux via la presse, les réseaux sociaux, des courriers ciblés
- mobilisation du 15 décembre 2017 : point d'orgue de la démarche lancée au printemps dernier : 400 personnes mobilisées (Chefs de cour, magistrats, avocats, élus...)
- rencontre d'un des rapporteurs avec les chefs de cour
- travail de structuration des actions de formation à la médiation dévolue aux avocats, avec organisation de formations et d'échanges avec les partenaires (divorce par consentement mutuel et réflexion avec les notaires, échanges avec les magistrats pour présenter les avocats médiateurs).

**Concernant l'adaptation du réseau, le barreau s'est mobilisé sur le sujet depuis le printemps 2017. Une communauté Facebook « Pour Le Maintien De La Cour D'appel De Riom » a d'ailleurs été créée et recense près de 600 membres.**

### **2<sup>ème</sup> phase : Le lundi 15 janvier 2018, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a reçu les rapports des cinq chantiers de la Justice à la Chancellerie :**

- **Transformation numérique**
- **Amélioration et simplification de la procédure pénale**
- **Amélioration et simplification de la procédure civile**
  - **Adaptation du réseau des juridictions**
  - **Sens et efficacité des peines**

Ce qui implique du point de vue de la carte judiciaire :

- aucune suppression de cour d'appel
- proximité assurée par un socle commun de compétences juridictionnelles
- spécialisation des cours après concertation régionale
- favoriser la médiation comme préalable aux procédures judiciaires
- procédure de délestage
- une cour d'appel chef de file par région administrative assurant la coordination régionale

### 3<sup>ème</sup> phase : Les perspectives à court terme

- Les conclusions de chaque chantier aboutiront au printemps à la formulation du **projet de loi de programmation pour la justice 2018 – 2022** et des **projets de loi de simplification pénale et civile**
- Pour le barreau de Clermont-Ferrand : le groupe de travail du barreau poursuit ses travaux afin de participer activement aux rédactions des réformes qui vont suivre les annonces du 15 janvier dernier, sur les 5 chantiers proposés.
- Pour le barreau de Clermont-Ferrand : **poursuite de la mobilisation et formalisation de propositions** : les enjeux pour la cour d'appel de Riom étant de **maintenir un champ de compétence juridictionnel de plein exercice**, proposer **une ou des spécialisations pertinentes** et rester attentif la question du délestage

### La Maison de l'avocat

Depuis quelques années déjà, le projet de l'Ordre était la recherche d'un lieu au sein de la cité et proche du Palais de justice pour proposer des services innovants aux avocats et donner une image du rôle de l'avocat en dehors du monde judiciaire.

Le barreau a choisi d'investir au sein de cette métropole en construction en créant la Maison de l'avocat, **pour les avocats, mais tournée vers l'ensemble des citoyens.**

En tant qu'acteur de la société, l'avocat pourra faire bénéficier ses compétences à l'ensemble des justiciables, grâce à **ce lieu qui sera à la fois vitrine de la profession et outil de réception.**

Au total, c'est donc **900 m<sup>2</sup> de locaux** pour accueillir : une **salle de réception et de formation**, un hall d'exposition, des **bureaux de consultation** afin de multiplier des permanences gratuites à destination des particuliers et des professionnels, des bureaux pour les 8 salariés de l'Ordre et enfin des **bureaux professionnels** à louer pour les avocats.

L'annonce de cet investissement avait été repoussé à ce jour, date de la première cérémonie des vœux de l'Ordre pour communiquer sur un projet structuré, qui projette l'Ordre sur les 20 prochaines années.

**Les avocats clermontois sont mobilisés pour VOUS DEFENDRE et VOUS GARANTIR un accès égal au DROIT POUR TOUS.**

**mon Avocat, proche de moi.**

## **COMMUNICATION**

### **[Ligne éditoriale]**

L'Ordre des Avocats de Clermont-Ferrand est présent quotidiennement aux côtés des particuliers, des chefs d'entreprises, des associations et des institutions afin de **faciliter l'accès au droit et à la défense de tous. #AccesAuDroitPourTous**

### **[Vous cherchez un avocat ?]**

Retrouvez l'ensemble des coordonnées et spécialisations de l'ensemble des 429 avocats clermontois sur le site de l'Ordre : [www.barreau.clermont.avocat.fr](http://www.barreau.clermont.avocat.fr)

### **[Les consultations gratuites]**

Si vous souhaitez obtenir une consultation juridique gratuite dans un cabinet d'avocat par l'intermédiaire des services de l'Ordre, vous êtes invités à remplir le formulaire sur le site de l'Ordre.

**En 2017, 1 105 bons de consultation gratuite ont été délivrés par le barreau de Clermont-Ferrand et 12 000 justiciables ont été accueillis physiquement et téléphoniquement.**

### **[Les permanences du barreau de Clermont-Ferrand]**

Vous pouvez également vous rendre sans formalités et sans rendez-vous aux permanences juridiques gratuites organisées dans les mairies du département.

Depuis 2015, l'Ordre des Avocats renforce également ses partenariats avec des associations comme les **Restos du Cœur** ou encore le **Secours Populaire Français** et propose aux personnes en difficultés des permanences gratuites aux sièges de ces associations une à deux fois par mois selon la demande.

**Une cinquantaine d'avocats s'est porté volontaire afin d'assurer régulièrement ces permanences gratuites. A ce jour, plus de 300 bénéficiaires de ces associations ont été reçus par des avocats.**

Des permanences à destination des chefs, créateurs et repreneurs d'entreprises sont également organisées grâce à des partenariats avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Puy-de-Dôme**.

### **[L'Aide Juridictionnelle]**

**Les avocats, auxiliaires de justice, sont les partenaires privilégiés et indispensables de l'accès au droit.** Au quotidien, chaque justiciable, quels que soient ses revenus peut être **conseillé, assisté et défendu** par un avocat.

**Près de 8 700 personnes** ont été défendues au titre de l'aide juridictionnelle (AJ) en 2017 à Clermont-Ferrand devant l'ensemble des tribunaux.

## **CONTACTS**

### **ORDRE DES AVOCATS**

**16, place de l'Étoile — Palais de Justice — 63000 CLERMONT-FERRAND**

**Tél. : 04 73 37 39 04 — Fax. : 04 73 37 08 06**

**Email : [ordre@barreau-clermont.fr](mailto:ordre@barreau-clermont.fr)**

**Site internet : [www.barreau-clermont.avocat.fr](http://www.barreau-clermont.avocat.fr)**

●  **@ordreavocats63**

●  **Barreau63**

●

### **SERVICE COMMUNICATION**

**Vanessa CHARTREUX**

**Tél. : 04 73 37 96 68**

**Email : [communication@barreau-clermont.fr](mailto:communication@barreau-clermont.fr)**

